



R + ... de reconnaissance ou plus de réunions obligatoires ?
E + ... de travail collectif ou plus de pression managériale ?
P + ... d'aide pour les élèves ou plus de contraintes d'emploi du temps pour les personnels ?
+ ... de liberté pédagogique ou plus de pratiques imposées ?
+ ... plus de revalorisation ou plus d'indemnités à la tête du client ?

Tous les collèges RRS et ECLAIR deviendront-ils REP ou REP+ ?

Quelle éducation prioritaire derrière REP et REP+ ?

snes
fsu

STAGE SYNDICAL RRS/ECLAIR/REP+

JEUDI 12 JUIN de 14h à 17h,

au collège Van Der Meersch,

1, avenue Van Der Meersch à ROUBAIX

L'absence est de droit (modèle de demande au verso)

La formation syndicale sur le temps de travail est un droit ouvert à tous

**MODELE DE DEMANDE individuelle De CONGE
POUR FORMATION SYNDICALE**

à déposer auprès du chef d'établissement au moins 30 jours avant le début du stage

Nom - Prénom :

date :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera

Il est organisé par la section académique du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique